



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la Mer
Nord Atlantique-Manche Ouest**

Rennes, le 26 octobre 2021

PARTICIPATION DU PUBLIC – NOTE DE PRÉSENTATION

Projet d'arrêté préfectoral portant ouverture temporaire de la pêche professionnelle des coquilles Saint-Jacques (*Pecten maximus*) à la drague en baie de Quiberon pour les mois de novembre 2021 et janvier 2022

Le projet d'arrêté préfectoral mis en consultation propose d'autoriser, à titre exceptionnel, la pêche professionnelle des coquilles Saint-Jacques les 22 et 23 novembre 2021 et les 10, 11 et 13 janvier 2022 de 10 heures à 12 heures, dans la zone tampon de la baie de Quiberon, entre les concessions ostréicoles et le gisement naturel de coquilles Saint-Jacques classé administrativement.

La zone sera ouverte à la pêche en même temps que la zone B4 adjacente du gisement naturel de coquilles Saint-Jacques qui a fait l'objet d'un classement administratif par arrêté préfectoral modifié n° 231/2003 du 25 septembre 2003.

La pêche est uniquement autorisée aux titulaires de la licence coquilles Saint-Jacques délivrée par le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne sur le secteur d'Auray/Vannes pour la campagne de pêche 2021/2022.

Cette demande d'ouverture a reçu un avis favorable de la part du comité régional de la conchyliculture de Bretagne sud en date du 8 octobre 2021.

Le projet d'arrêté est consultable **du 27 octobre 2021 au 16 novembre 2021 inclus**.

Il est également consultable sur support papier en prenant rendez-vous au 02-90-02-69-50 (9h-12h/14h-16h30).

Les observations doivent parvenir à la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest **jusqu'au 16 novembre 2021** et peuvent être déposées :

– par voie électronique à urdp.dpa.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr en intitulant l'objet du courriel « Consultation publique – **ouverture pêche professionnelle des coquilles Saint-Jacques dans la zone tampon de la baie de Quiberon** » ;

– par voie postale à Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest, 3 avenue de la préfecture – 35026 RENNES cedex 9 en indiquant sur le courrier « Consultation publique – **ouverture pêche professionnelle des coquilles Saint-Jacques dans la zone tampon de la baie de Quiberon** ».